



Le Chabot Association de Protection  
des Rivières Ariégeoises

Varilhes le 20 août 2014

à

Monsieur le Directeur Départemental des  
Territoires de l'Ariège / Service Polices eaux

A l'attention de Monsieur Riera

Monsieur le Directeur,

Notre association vous a fait part ces derniers mois de situations pour le moins anormales et vous a sollicité pour régler les différents problèmes soulevés.

Je reviens vers vous sur ces dossiers et vous saurais gré de bien vouloir nous tenir informé des mesures qui ont suivi ces différents signalements.

Concernant le dossier Savary (écoulements de lisiers à Montferrier) :  
(notre courrier du 14 février 2014)

Dans votre courrier du 12 mars 2014 à l'intéressé vous demandiez que :

Lorsque les conditions climatiques redeviendront clémentes et que les abords de la bergerie auront séchés je vous demande d'évacuer l'ensemble des fumiers. Ils devront être épandus sur vos 6 hectares de terres épandables et pour le surplus être exportés de l'exploitation. Ces opérations devront être réalisées au plus tard le 31 juillet 2014. Par ailleurs, vous devez mettre en place, dans le meilleur délai, une seconde aire d'affouragement pour les bovins afin de permettre une alternance d'utilisation entre les deux zones.

Ces préconisations sont-elles aujourd'hui réalisées ?

Par courrier en date du 7 juin 2014, nous vous avons signalé un dépôt en berges de l'Arize effectué par les établissements Vergé à Sabarat.

Ces dépôts à quelques mètres du cours d'eau, constitués de matériaux divers (pneux, gravats, goudrons...) sont à notre connaissance toujours en place et la plateforme réalisée semble aujourd'hui occupée par des camions. Aucune mesure ne semble prise pour éliminer les polluants, régulariser cette occupation et prévenir de nouveaux risques de pollutions (hydrocarbures, graisses, huiles...).

Par courrier en date du 6 juillet 2013 concernant la gestion du dossier de la pollution des eaux de consommation humaine de la ville de Foix, pollutions au tétrachloroéthylène du puit de l'Ayroule nous vous faisons part de notre profond désaccord sur la solution

alternative mise en oeuvre (captage des sources du Scios), qui sans régler la grave pollution du puit mettait en danger un cours d'eau classé.  
A ce jour nous n'avons toujours aucune réponse de vos services.

Le 19 mars 2013 nous vous adressions un signalement concernant une pollution des eaux de ruissellement sur la commune de Montjoie en Couserans. Issus d'une installation d'élevage et de transformation de produits laitiers contigu du lieu dit La Bernèse. A ce jour, ces ruissellements ne sont toujours pas contenus et il est fort à craindre que lors des prochains épisodes pluvieux les lessivages pollués se reproduisent. Pourtant la mise aux normes d'assainissement du lieu d'habitation et de l'installation d'élevage réglerait cette situation.

Enfin, nous souhaitons porter à votre connaissance la pollution récente mais aussi chronique du ruisseau de Dalou au lieu dit « chemin du Moulin », pollution due au défaut récurrent d'entretien du réseau reliant le village à la station du Chiva.

Déjà en 2001 nous avions attiré l'attention de vos services sur ce défaut de fonctionnement d'un bi-pass, je vous en rappelle la teneur :

« Durant 15 jours en décembre, les matières collectées par le réseau d'assainissement de Dalou vers la station d'épuration dite du CHIVA, (située sur la commune contiguë de Saint-Jean-de-Verges), se sont déversées dans le ruisseau de Dalou alors à sec, par un « bi-pass » (dérivation directe sur le ruisseau). A l'origine, ce bi-pass faisait partie de l'ancienne station de lagunage, hors service et vidangée depuis le raccordement du réseau de Dalou.

Ce bi-pass ne paraît avoir aucune existence officielle dans le complexe actuel : réseau d'assainissement /station d'épuration du CHIVA.

La station d'épuration est visitée quotidiennement par les employés du SEDEA. Le SEDEA a pu avoir immédiatement connaissance d'un incident en constatant la baisse significative du débit d'arrivée du collecteur. Malgré cela, le SEDEA a laissé les choses en l'état, sans intervenir pendant 15 jours, sans qu'il en soit techniquement empêché, à notre connaissance. (l'origine de l'incident serait un bouchon de graisse, gelé à cause des grands froids, et qui aurait bloqué le fonctionnement d'un puit de relevage).

Le 12 janvier 2002, l'association « le Chabot » a été alertée par une association locale de citoyens (cf doc) qui avait déjà informé la MISE-DDE la semaine précédente, sans résultats apparents.

L'association a pris sur place 5 photos le 13 janvier, le ruisseau étant encore à sec. De fortes pluies, le lendemain même et les jours suivants ont effacé les traces visibles de la pollution - La pollution demeure un fait -

L'association a effectué diverses démarches le 14 janvier auprès des services du Préfet (téléphoniques et écrites) et auprès du SEDEA (téléphone), après s'être adressée le matin à la gendarmerie pour demander un constat et déposer plainte. La gendarmerie ayant fait valoir la nécessité de prendre des renseignements sur les conditions de cette pollution avant d'agir, notamment de savoir si un bi-pass était autorisé, la représentante de l'association, après avoir cependant insisté à plusieurs reprises, a finalement décidé de surseoir à la plainte jusqu'à plus ample informé. De fait les informations recueillies dans la journée, ont largement éclairé le problème (bi-pass, gestion et suivi de l'assainissement, origine et durée de l'incident). »

Après plusieurs années, ce dossier reste toujours sans traitement par l'exploitant (qui est aujourd'hui le SMDEA). Dès 2002, nous demandons les raisons qui justifient l'existence

de ce bi-pass associé à la station de relèvement qui dysfonctionne régulièrement, cette question est toujours à l'ordre du jour.

Les conséquences sur le ruisseau de Dalou sont catastrophiques. Cela concerne un linéaire important, comme le montrent les photos prises ce 19 août dernier.



Ces nombreuses atteintes aux milieux aquatiques ne peuvent rester sans solution. Elles nous interpellent fortement.

Je vous saurais gré de me faire part des mesures que vos services ont pris ou comptent prendre pour solutionner ces différents problèmes.

Dans l'attente veuillez agréer Monsieur le Directeur nos respectueuses salutations.

Pour APRA « Le Chabot »  
Le Président

Bernard Danjoie

Bernard DANJOIE

Copie pour information :  
UT DEAL de l'Ariège  
ONEMA Ariège  
Maître Alice Terrasse